



DECISION N° 009 /D/PADESCE/UCP/CG/SPM/SJPM/ASPM/2026 DU 20 JUIL 2026

DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°004/AMI/PADESCE/UCP/CG/SPM/SJPM/2026 DU 04 MAI 2026 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGÉ DE L'ÉVALUATION EXTERNE DES QUARANTE CINQ (45) RÉFÉRENTIELS DE FORMATION ÉLABORÉS DANS LE CADRE DU PADESCE.

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu L'Appel à Manifestation d'Intérêt N°004/AMI/PADESCE/UCP/CG/SPM/SJPM/2026 du 04 Mai 2026 pour le recrutement d'un cabinet chargé de l'évaluation externe des quarante-cinq (45) référentiels de formation élaborés dans le cadre du PADESCE;

Vu Les observations de la Banque Mondiale sur l'évaluation des Offres, aucune entreprise n'est qualifié pour se voir attribuer le marché.

DECIDE :

Article 1^{er} : L'Appel à Manifestation d'Intérêt N°004/AMI/PADESCE/UCP/CG/SPM/SJPM/2026 du 04 Mai 2026 pour le recrutement d'un cabinet chargé de l'évaluation externe des quarante-cinq (45) référentiels de formation élaborés dans le cadre du PADESCE est déclaré infructueux.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée dans le Journal des Marchés Publics ou toute autre publication habilitée.

Fait à Yaoundé, le 20 JUIL 2026

LE COORDONNATEUR GENERAL

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Archives/chrono ;
- Président CSPM/PADESCE.